COMMUNE DE BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2020-71-MM

Le Maire de BARFLEUR,

VU le Code de la Route et notamment l'article R 225

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2

VU la demande faite par VEOLIA EAU, domiciliée 21A Rue Sainte Marie 50630 Quettehou pour le remplacement d'un poteau incendie à l'intersection de la Rue Saint Thomas Becket et de la Rue Varengue 50760 BARFLEUR.

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement de tout autre véhicule,

ARRÊTE:

Article 1: En raison des travaux sus-énoncés, le stationnement sera interdit sur deux places de parking devant le n°3 Rue Saint Thomas Becket, le lundi 30 novembre 2020, afin de permettre la mise en place des véhicules de l'entreprise nécessaires à la réalisation des travaux.

Article 2 : La circulation des piétons sera interdite devant le n° 3 Rue Saint Thomas Becket pendant la durée des travaux.

Article 3: La signalisation de ces travaux sera mise en place par l'entreprise et les agents municipaux.

Article 4 : Le Maire, les Adjoints et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

A Barfleur, le 17 novembre 2020 Le Maire Michel MAUGER

Mairie de Barfleur – 66 Rue Saint Thomas Becket – 50760 BARFLEUR

Tel: 02.33.23.43.00 Fax: 02.33.23.43.09 Mail: secretariat@mairiedebarfleur.fr